



Association
Internationale
Francophone des
Intervenants auprès des
familles séparées

PRÉ-PROGRAMME
Le programme sera diffusé fin janvier 2026
et les inscriptions lancées !

13^{ème} COLLOQUE INTERNATIONAL

**Association Internationale Francophone des
Intervenants auprès des familles séparées**

Colloque : les vendredi 5 et samedi 6 juin 2026
Pré-colloque (formation et recherches) : le mercredi 3 juin
Journée portes ouvertes : le jeudi 4 juin

**« *Entre liberté et contrainte :
quelle justice pour les familles ?* »**

BORDEAUX, France
Faculté de Droit
35 place Pey-Berland

En partenariat avec :

La Faculté de Droit et la Faculté de Psychologie de l'Université de Bordeaux
Et le Barreau de Bordeaux

INTRODUCTION

L'intitulé de notre colloque – avec ses trois mots « liberté », « justice » et « contrainte » – permet déjà d'appréhender les enjeux qui seront au cœur de nos réflexions.

À l'heure où des despotes et des prédateurs tentent de s'approprier notre planète, en sacrifiant même des peuples qui y vivent, on peut encore mieux mesurer ce que la liberté a de précieux : liberté d'exister, liberté de circuler, liberté de penser, liberté de s'exprimer, liberté d'entreprendre, liberté de se réunir, liberté de se déterminer, liberté de résister... Et une société n'est juste que lorsqu'elle protège ces libertés.

Mais la liberté n'est pas le droit de chacun de faire tout ce qu'il veut, comme il le veut, quand il le veut. C'est peut-être la liberté que les despotes et les prédateurs s'attribuent à eux-mêmes, galvaudant alors la notion de liberté.

Car « *entre le fort et le faible, c'est la liberté qui asservit, c'est la loi qui libère* ».

C'est donc la contrainte – procédant de la soumission de chacun à des normes juridiques, sociales et culturelles – qui protège des rapports de force et de violence, qui permet à chacun de tracer les chemins de sa liberté et qui organise la possibilité de vivre en société.

À la condition toutefois que ces normes soient « justes », c'est-à-dire qu'elles puissent être délibérées démocratiquement, qu'elles assurent à tout être humain sa dignité, qu'elles répartissent équitablement les ressources disponibles et que leur respect puisse être garanti par une justice indépendante des autres pouvoirs.

N'est-ce pas ce qui devrait aussi prévaloir dans les relations affectives et familiales où il y a tout autant lieu de concilier liberté, contrainte et justice ?

Dans nos sociétés qui ont valorisé l'émancipation individuelle et les sentiments électifs, c'est a priori la liberté qui est privilégiée dans la vie privée et intime : la liberté d'aimer, la liberté d'enfanter, la liberté d'éduquer, la liberté de ses choix de vie, la liberté de se séparer...

La contrainte a même souvent mauvaise presse car, procédant d'une prescription religieuse ou morale, une norme sociale, une autorité, ... elle empêcherait prétendument d'être soi-même.

Et pourtant ici aussi « *entre le fort et le faible, c'est la liberté qui asservit, c'est la loi qui libère* ».

Être libre de toute contrainte ne produit pas la paix dans les familles et n'incite pas à grandir. Au contraire, laisser libre cours aux attitudes compulsives, à l'emprise, au sentiment de toute-puissance, à la violence, à la revendication d'avoir nécessairement

raison, conduit à imposer à autrui une oppression et des souffrances comparables à l'asservissement d'une population.

Il y a donc autant besoin de normes « justes » qui auront pu être délibérées démocratiquement, qui assurent à chacun sa dignité, qui répartissent équitablement les ressources disponibles et dont le respect peut, si nécessaire, être garanti par une justice indépendante.

Quelle place reconnaître dès lors respectivement, au sein des familles séparées, à la liberté, à la contrainte et à la justice ?

Vaste question que nous chercherons à approfondir lors des deux séances plénières et au sein des ateliers du 13^{ème} colloque de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Monsieur Jean-Louis RENCHON, co-président de l'AIFI, Belgique

Madame Lorraine FILION, co-présidente de l'AIFI, Québec

Madame Cilgia CARATSCH, membre du CA de l'AIFI

Madame Adeline GOUTTENOIRE, Professeur de droit privé, Université de Bordeaux, France

Madame Marie LAMARCHE, Professeur en droit privé, Université de Bordeaux, France

Madame Véronique ROUYER, Professeure de psychologie du développement de l'enfant, Laboratoire de Psychologie, Université de Bordeaux, France

ORGANISATION

Membres du Conseil d'administration de l'AIFI

Madame Lorraine FILION, co-présidente, Québec

Monsieur Jean-Louis RENCHON, co-président, Belgique

Madame Elise-Mercier GOUIN, trésorière, Québec

Madame Frédérique POIRIER, secrétaire, Québec

Madame Marianne SOUQUET, France

Madame Violaine BELZILE, Québec

Madame Cilgia CARATSCH, Suisse

Monsieur Dominique LEFEUVRE, France

Monsieur Paul DEMARET, Luxembourg

Madame Farah-Anne JEAN-PIERRE, Québec

Madame Nathalie DANDOY, Belgique

Le comité d'organisation français

Madame Marianne SOUQUET

Monsieur Dominique LEFEUVRE

Madame Marie BÉRÉAU

Madame Adeline SUBTIL

Madame Vanessa PETITHOMME

RENSEIGNEMENTS SUR LE COLLOQUE

Madame Marianne SOUQUET, France, Europe : marianne.souquet@mac.com

Madame Lorraine FILION, Québec, Canada : lorfilion@yahoo.ca

PRÉ-COLLOQUE : PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Mercredi 3 juin 2026

Selon leur choix, établi à l'avance, les participants pourront participer à une journée entière (option A) ou à une ou deux des demi-journées_(option B ou C). Noter que le repas de midi est à la charge des participants.

□ OPTION A : de 9h00 à 17h00

L'ENFANT CO-VICTIME DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES : DÉFINIR, DIFFÉRENCIER ET PRENDRE EN CHARGE

Intervenante : Gabrielle DOUIEB, psychologue clinicienne, docteure en psychologie et formatrice, France

□ OPTION B : de 9h00 à 12h00

ÉTAT DES RECHERCHES

Faut-il élargir les droits et les responsabilités des beaux-parents au sein des familles recomposées? Une analyse basée sur une diversité de points de vue

Intervenantes:

- Madame Marie-Christine SAINT-JACQUES, Professeur titulaire de l'école de travail social et de criminologie de l'université Laval, Directrice d'un partenariat de recherche interdisciplinaire portant sur la séparation parentale et la recomposition familiale, Québec
- Madame Michèle GIROUX, Professeur titulaire à la section de droit civil, Université d'Ottawa, Canada

Trajectoires parentales et coparentales en recomposition familiale : état des lieux des recherches

Intervenante :

- Madame Véronique ROUYER, Professeure de psychologie du développement de l'enfant, Laboratoire de Psychologie, Université de Bordeaux, France

□ OPTION C : de 14h00 à 17h00

ÉTAT DES RECHERCHES

Le point de vue des enfants sur la dynamique coparentale : présentation d'un outil pour évaluer les représentations des enfants dans les contextes de séparation conjugale et de recomposition parentale

Intervenante :

- Madame Véronique ROUYER, Professeure de psychologie du développement de l'enfant, Laboratoire de Psychologie, Université de Bordeaux, France

Intervenante de Suisse : à confirmer

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Visites offertes gratuitement à tous les participants inscrits au colloque AIFI

Jeudi 4 juin 2026 matin

Ces visites se tiennent toutes à Bordeaux. Elles permettent la rencontre de professionnels sur leur lieu de travail.

□ MATINÉE :

VISITE N°1 : Rencontre avec les magistrats de la famille du Tribunal judiciaire de Bordeaux et des magistrats d'autres pays

Accueil au Tribunal judiciaire, par Madame Marianne JAMET, coordinatrice des Affaires familiales au sein du Tribunal judiciaire de Bordeaux. Partage d'expériences.

VISITE N°2 : Rencontre avec des avocats de la famille du Barreau de Bordeaux

Accueil à la bibliothèque de l'ordre des avocats de Bordeaux, au sein de la cour d'appel de Bordeaux, rencontre avec trois avocats de Bordeaux, Alrick METRAL, avocat spécialiste en droit de la famille et du patrimoine, avocat d'enfants, Marion LE GUEDARD, avocate et média trice dont une des activités dominantes est le droit de la famille, Adeline SUBTIL, avocate spécialiste en droit de la famille, coach coparental. Partage d'expériences.

VISITE N°3 : Service de médiation familiale, de l'AGEP (Association girondine d'éducation spécialisée de l'enfance et de l'adolescence)

Accueil au siège de l'association, rencontre avec les six média trices familiales.s. Présentation du service de médiation et de l'expérience de partenariat avec la Justice. Partage d'expériences.

VISITE N°4 : Service AEMO (Aide éducative en milieu ouvert) de l'AGEP (Association girondine d'éducation spécialisée de l'enfance et de l'adolescence)

VISITE N°5 : Espace rencontre – Point Rencontre Bordeaux Métropole / FFER (Fédération française des espaces rencontre)

Accueil au siège de l'association. Présentation du service par des membres de l'équipe des intervenant.e.s, Sophie PERPEZAT et Kouévi TEKO et Serge BÉDÈRE, représentant de la FFER. Partage d'expériences.

□ APRÈS-MIDI :

VISITE N°6 : Visite de la ville avec un guide officiel de Bordeaux

Tarif : 15€ - 25 CAD

Horaire : 15h-17h

RÉUNION N°7 : Réunion du RIFICC, Réseau international francophone de coachs coparentaux de l'AIFI

Présentation de la charte de déontologie des coachs coparentaux.

Aperçu des législations en droit de la famille et des ouvertures possibles pour le coaching dans la francophonie. Partage d'expériences entre coachs coparentaux.

Horaire : 14h30-17h30

COLLOQUE
« Entre liberté et contrainte :
quelle justice pour les familles ? »

Vendredi 5 juin 2025

□ MATIN : Dans les locaux de la Faculté de Droit de Bordeaux, 35 Place Pey Berland

9h00-9h30 Allocutions d'ouverture

9h30-12h30 PLÉNIERE

Président de séance : Monsieur Jean-Louis RENCHON, co-président de l'AIFI

9h30-10h15 « *REGARD D'UN SOCIOLOGUE SUR LA LIBERTÉ, L'AUTORITÉ ET LA CONTRAINTE DANS NOS SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES.* »

Monsieur Alain ÉRALY, Professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles, membre titulaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique, Belgique

10h15-10h30 Questions-réponses

10h30-10h50 Pause

10h50-11h35 « *QUELLES LIBERTÉS POUR LES FAMILLES EN CONTEXTE DE SÉPARATION FACE AUX CONTRAINTES DES PROCÉDURES JUDICIAIRES, À HAUTEUR D'ENFANT, À HAUTEUR D'ADULTE ? Comment comprendre, confronter et, peut-être, réconcilier les points de vue ?* »

Madame Maude MASSON-BABEL, FMH de Psychiatrie et Psychothérapie et Psychiatrie et Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, deux années Cheffe de clinique en guidance infantile et au Centre Universitaire Romand de Médecine Légale, Suisse

11h35-11h50 Questions-réponses

11h50-12h35 « *LA LOI, LE JUGE, LA VOLONTÉ : CONTRAINTE ET LIBERTÉ EN DROIT DE LA FAMILLE* »

Monsieur Hugues FULCHIRON, Professeur de droit privé, Conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation, France

Madame Adeline GOUTTENOIRE, Professeur de droit privé, Université de Bordeaux, France

Madame Marie LAMARCHE, Professeur de droit privé, Université de Bordeaux, France

12h35-12h50 Questions-réponses

12h50-14h00 LUNCH (SUR PLACE, INCLUS DANS LE PRIX DU COLLOQUE)

APRÈS-MIDI : Dans les locaux de la faculté de droit.

14h00-15h30 PREMIÈRE SESSION

ATELIERS SELON LE CHOIX EFFECTUÉ PAR LES PARTICIPANTS
(chaque atelier sera répété en deuxième session)

ATELIER N°1. « LE CONSENSUS PARENTAL LORS DE SÉPARATIONS PARENTALES : UN MODÈLE DE PRÉVENTION PILOTÉ PAR LES TRIBUNAUX »

Monsieur Christian NANCHEN, Chef du Service cantonal de la jeunesse, Valais, Suisse

Madame Nathaly ST-ARNAUD, Coordonnatrice provinciale du programme d'intervention socio-judiciaire en conflits sévères de séparation, Direction de la protection de la jeunesse. Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière Appalaches, Québec

ATELIER N°2 « LA MÉDIATION FAMILIALE SOUS CONTRAINTE : UN DISPOSITIF LIBÉRATEUR POUR LES PARTIES ? »

Monsieur Damien D'URSEL, Médiateur familial agréé, avocat, coach parental, Belgique

Madame Florence STUDER, Médiatrice, intervenante en thérapie sociale, Suisse

ATELIER N°3 « LA CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT AMIABLE EN PROTECTION DE LA JEUNESSE »

Monsieur le juge Pierre HAMEL, Juge coordonnateur adjoint à la Chambre de la jeunesse, Québec

ATELIER N°4 « LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA SÉPARATION POUR LES CONJOINTS : QUEL ÉQUILIBRE ENTRE « LE RICHE » ET « LE PAUVRE », ENTRE LIBERTÉ ET CONTRAINTE ? »

Madame Nathalie DANDOY, Professeur à l'UCLouvain, Belgique

Madame Violaine BELZILE, Avocate et médiatrice, Québec

Madame Adeline SUBTIL, Avocate et coach parental, France

ATELIER N°5 « QUEL ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL DES FAMILLES SÉPARÉES EN DIFFICULTÉ DANS LES DISPOSITIFS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ? »

Intervenants à confirmer

16h00-17h30 DEUXIÈME SESSION

ATELIERS AU CHOIX (*les mêmes ateliers qu'à la première session*)

17h45-18h45

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DE L'AIFI**

19h30

APÉRITIF ET DINER FESTIF (*aux frais des participants*)

Dans les salons de la Mairie de Bordeaux

Avec la participation du Chœur du Barreau de Bordeaux

COLLOQUE

Samedi 6 juin 2025

Dans les locaux de la Faculté de Droit de Bordeaux, 35 Place Pey Berland

9h30-12h30 PLÉNIERE :

Présidente de séance : Madame Lorraine FILION, co-présidente de l'AIFI

9h30-10h30 « LE RÔLE DU JUGE EN CHAMBRE FAMILIALE : ENTRE CONTRAINTE ET AIDE À LA RESPONSABILISATION »

Madame Marianne JAMET, première vice-présidente adjointe, Juge aux affaires familiales, Tribunal judiciaire de Bordeaux, France

Monsieur le juge Jean-Sébastien VALLANCOURT, Juge coordonnateur de la gestion familiale - district de Montréal, Cour supérieure du Québec, Québec

10h30-11h10 « QUELLE LIBERTÉ EN MÉDIATION FAMILIALE ? »

Madame Audrey RINGOT, médiatrice familiale, DE, Lille, France

11h10-11h30 PAUSE

11h30-12h10 « QUELLES LIBERTÉS, QUELLES CONTRAINTES, QUELLES PRATIQUES POUR L'AVOCAT ? »

Madame Pascale HANSEN, Avocat, bâtonnière du barreau de Diekirch, Luxembourg

12h10-12h30 Questions-réponses

12h30-12h50 SYNTHÈSE DU COLLOQUE

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes fin janvier 2026.

Plus d'informations seront disponibles, notamment concernant les dates butoir.

SURVEILLER LE SITE WEB AIFI www.aifi.info

TARIFS

Colloque (5 et 6 juin 2026) Membre AIFI : 155€ (255\$) Non membre : 230€ (375\$)	Formation pré-colloque (3 juin 2026) Journée : Membre AIFI : 110€ (175\$) Non membre : 165€ (270\$) ½ journée : Membre AIFI : 65€ (105\$) Non membre : 100€ (165\$)
---	--